

par lui librement acceptée. Ce faux principe est condamné par la saine raison, Dieu et l'Eglise.

Jamais, non, au grand jamais, je ne consentirai à présenter Cardinal, Duquet et Chénier comme l'incarnation de nos gloires nationales.

En feuilletant les pages de notre histoire, nous trouvons des noms sans tache, des héros qui ont aussi bien mérité de Dieu et de la religion que de la patrie.

Ces héros sont les seuls vrais patriotes dignes de l'apothéose. Nous en reparlerons.

MARC-ANTOINE.

LE TRAVAIL

Nous extrayons d'un travail sur la *Nécessité et l'efficacité des œuvres sociales* publié par Mme Des Prez de la Ville-Tual dans l'*Association catholique* cette apologie du travail.

Le travail est obligatoire : il est noble : il est bienfaisant.

" Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ", telle est la loi inéluctable, la condamnation prononcée à la sortie du paradis terrestre. Dès ce moment, le travail a été la condition essentielle de la vie, la terre ne se laissant arracher le pain indispensable à la vie de l'homme que par le travail.

Toutefois, dans la condamnation même, se trouve une espérance, une promesse, une certitude consolante : celle de nous assurer le pain si nous nous soumettons à la loi du travail et c'est là un des crimes de notre société actuelle que le travail ne suffise pas à nourrir le travailleur.

À l'origine du monde, pourrait-on objecter, il a bien fallu que tous les hommes se plussent au travail, il n'y avait pas de fonds social amassé par avance, il fallait, en quelque sorte, vivre au jour le jour ; mais, aujourd'hui, il y a des richesses qui sont du travail accumulé par nos ancêtres, et dont nous recueillons le bénéfice, ceux qui sont riches peuvent s'exempter du travail, et, en général, ils le font. C'est justement là que gît le mal ; l'homme en rupture des lois divines et sociales du travail, est un parasite de la société, il a beau posséder des richesses, il est strictement obligé de rembourser à la société ce qu'elle lui a concédé si libéralement d'avance et cela par un travail sinon plus dur, en tout cas d'un ordre plus élevé :

" Il n'est permis à personne de manger le pain de la société sans l'avoir gagné ; plus on a de biens, plus le devoir du travail est grand, le fait extérieur d'avoir été donné ou légué n'est pour celui auquel ils sont échus qu'une invitation à se les approprier, et, en se les appropriant, il contracte d'autant plus l'engagement

de travail pour lui.

" C'est l'Apôtre excepté qui ne le moment emprunté faites qu la solidarité, l'indigence, qui, ne peut pour tant.

C'est paresseux de la justice voir du travail en est du l'appauvri.

La religion, et le travail, pour à la communauté la condition.

Se re vienne à pose et p pourront elles sont cela de se de modèle rageant donner l' religion, c entreprise sements s ment morture, la b conseiller, sonne son vail social.

De qu ne voulon du lende pondront nous ne le qui assure cette fort

(1) P. A.

(2) P. A.